



Communiqué (Avril 2020)

Pour les artistes auteurs : l'égalité de traitement peut aussi tourner à la pauvreté d'actions et à l'inadaptation des dispositifs

Le Snac est favorable à l'adaptation des dispositifs nationaux pour compenser les pertes de revenus aux auteurs, mais aussi à la création d'un fonds d'urgence sociale pour des actions transversales au profit de tous les auteurs et enfin au maintien et au développement des fonds professionnels d'actions sectorielles.

Nous ne doutons pas que les équipes du ministère de la Culture travaillent activement à la mise en œuvre d'un plan spécifique à destination des artistes auteurs.

Cependant, nous ne pouvons que constater l'absence d'adaptations réelles satisfaisantes (encore à ce jour) de certains des dispositifs nationaux aux spécificités des auteurs, ainsi que l'absence de réponses à certaines des questions pratiques que nous vous avons posées (en matière fiscale et sociale).

Le Snac est favorable à la création ou à l'organisation d'un fonds d'urgence transversal, pour répondre à des besoins de base et « d'urgence sociale » communs à tous les auteurs. Il existe un dispositif sécurité sociale, géré Agessa/MDA qui pourrait être augmenté et ouvert dans ses règles. Il resterait à définir le mode de fonctionnement de ce fonds, les critères pour attribuer des aides, le montant total alloué, etc. Pouvons-nous en débattre sereinement ?

L'existence d'un fonds d'urgence spécifique et transversal pour tous les artistes auteurs ne doit pas pour autant remettre en cause l'existence de fonds professionnels sectoriels qui, pour certains, commencent tout juste leur activité au bénéfice des auteurs et/ou compositeurs des différents secteurs de la création. Nous déplorons d'ailleurs que certains de ces fonds sectoriels se révèlent clairement "sous dotés" au regard des besoins (actuels ou à venir) des auteurs de certains secteurs.

Dans le contexte actuel, est-il encore possible de rester pragmatique et sans dogmatisme ? Prôner l'égalité suppose-t-il de contester systématiquement tout ce que certains obtiennent, au lieu d'essayer de trouver dans chaque secteur, avec les particularismes qui s'y trouvent, des moyens financiers nouveaux ?

Pour le Snac, le seul véritable objectif doit être que les fonds mis en œuvre arrivent réellement et rapidement à « servir » les aides aux auteurs qui en ont besoin, quelles que soient leurs activités ou les secteurs de la création.

Pour atteindre et aider tous les métiers d'auteurs dans leur diversité nous ne croyons pas pertinent de passer exclusivement par un fonds unique.

Nous sommes, tout au contraire, persuadés que les opérateurs, privés ou publics, des différents secteurs sont les mieux à même de connaître les diversités et les besoins pour les auteurs, avec des critères d'éligibilité variables selon la nature des activités, critères qui doivent évidemment être transparents et avoir fait l'objet de discussions avec les organisations professionnelles compétentes et représentatives dans ces secteurs.

Contact :

Emmanuel de Rengervé

01 48 74 96 30

snac.fr@wanadoo.fr